

---

Adresse de la société populaire du Mas-d'Azil (Ariège) qui exprime sa reconnaissance à la Convention et annonce l'établissement d'un atelier de salpêtre dans la commune, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire du Mas-d'Azil (Ariège) qui exprime sa reconnaissance à la Convention et annonce l'établissement d'un atelier de salpêtre dans la commune, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 543-544;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28727\\_t1\\_0543\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28727_t1_0543_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

qui devait anéantir la liberté ! nous avons frémé d'horreur quand nous avons appris que vous deviez être les victimes de cette conspiration; mais aussi nous avons tressailli de joie quand nous avons appris la punition de tous ces traîtres qui, sous le masque du patriotisme, trompaient le peuple. Nous applaudissons à vos immortels travaux, et nous vous réitérons de rester à votre poste jusqu'à la paix.

Nous avons envoyé au district d'Evreux, séant à Vernon, le fer et le cuivre de notre église et l'argenterie consistant en 13 marcs. Notre curé a renoncé à ses fonctions, nous avons transformé notre église en temple de Raison, la Société populaire y tient ses séances. Nous allons faire passer incessamment à notre district les dons que la commune de Grossœuvre et la Société ont fait à la patrie. »

QUINSAT (*présid.*), FONTENAU.

p

La Société populaire et le conseil général de Gaillefontaine annonce à la Convention nationale l'envoi d'une caisse renfermant 21 marcs 2 onces d'argenterie, et des galons provenant de leur ci-devant église. Dans la même caisse sont renfermées, 3 croix ci-devant dites de St-Louis, déposées par le citoyen Dumouchel, lesquelles proviennent de ses ancêtres (1).

q

[*La Sté popul. de St-Savin, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Représentants du peuple,

Nos cœurs ont été soulevés d'indignation au récit de l'affreuse conspiration tramée par des prétendus amis de la République, contre la liberté, la représentation nationale et les vrais amis de la Montagne. Qu'ils périssent ces monstres ! Il y a trop longtemps qu'ils souillent le sol de la liberté ! Les insensés ! ils comptaient mettre de vrais républicains dans l'esclavage ! Non ! ils ne le feront pas, ces traîtres ; notre devise sera toujours : Vivre libre ou mourir.

Restez fermes à votre poste jusqu'à l'entière destruction de tous les traîtres et que le territoire de la République ne soit plus souillé par des despotes.

Vive la République, vive la Montagne ! »

CORNU (*présid.*), SAUGERIN, MARTIN, DUVAL, PASTUREAU, DUVAL aîné, ELLIÉ, DUFAURÉ (*secrét.*), AUGER (*secrét.*), GARSAY, MIGNE, LAJOYE, ELIE.

r

[*La Sté popul. de Tarascon, à la Conv.; s.d.*] (3).

« Représentants du peuple français,

Des temples s'élèvent à la Raison, et le culte de l'Éternel, épuré des impostures des prêtres

(1) B<sup>n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.) et 17 flor. (2<sup>e</sup> suppl.), Seine-Maritime.

(2) C 303, pl. 1109, p. 19; B<sup>n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.), Gironde.

(3) C 303, pl. 1109, p. 27; B<sup>n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.), Bouches-du-Rhône.

foule à ses pieds le fanatisme et la superstition expirants, les restes impurs du fédéralisme disparaissent du sol de la liberté, les gens suspects sont détenus, et tous les coupables placés sous le glaive vengeur des loix; les autorités constituées seront bientôt épurées et le talent et le civisme vont prendre la place du modérantisme et de l'impéritie si funeste à la marche révolutionnaire. Ces prodiges dans deux départements où la contre-révolution a éclaté avec tant de force, sont l'ouvrage du montagnard Maignet, chargé d'une opération aussi importante que difficile. Son zèle infatigable ne s'est jamais ralenti, tout entier à ses devoirs, son dévouement absolu à la cause de la liberté n'a point de borne. Quand la nature entière est ensevelie dans le repos, Maignet veille pour nous et s'arrachant des bras du sommeil parce qu'il sait que tous ses moments sont à la patrie, il prépare dans le silence avec prudence et sagesse les moyens propres à affermir dans ces contrées d'une manière stable le triomphe de la révolution. C'est par ses soins que le Midi menacé d'une disette affreuse, a vu ses ports remplis de chargemens des grains. C'est par le mouvement rapide et soutenu qu'il a imprimé à la marche du gouvernement révolutionnaire, que l'esprit public s'est élevé à la hauteur de la révolution et qu'il a détruit cette force d'inertie que les malveillants en tous genres opposaient à cette marche qui doit les entraîner dans l'abîme qu'ils creusaient sur nos pas. C'est à sa voix que tous les intérêts particuliers ont disparu devant l'intérêt général, que tous les patriotes réunis s'oubliaient pour ne s'occuper que des intérêts de la patrie, vont présenter à ses ennemis une masse terrible et inébranlable. Représentants, Maignet a toute notre estime; il jouit de toute notre confiance, il est digne du peuple dont il défend les droits avec tant de courage, il est digne de vous puisqu'il est montagnard.

Respect et confiance en nos représentants, voilà nos principes, ils ne varieront jamais. Vive la République, vive la Montagne. »

SOIGNE, fils cadet (*présid.*), CŒUR (*secrét.*), LAURENT (*secrét.*).

s

[*La Sté popul. du Mas-d'Azil, à la Conv.; 29 germ.II*] (1).

« L'égide de notre liberté, les dépositaires de nos pouvoirs doivent être les premières victimes des traîtres, l'enceinte auguste où siège la vertu avait été souillée par la présence du crime; des modernes Catilinas, siégeaient à côté des Mutius, les conspirateurs ont vécu, le glaive de la loi a épuré le Sénat.

Vous avez mis la justice, la probité, toutes les vertus à l'ordre du jour, vous vous êtes purgés des faux frères; continuez à vous occuper de la régénération des mœurs, à diriger les affections des patriotes vers le bonheur commun, la confiance du peuple vous soutiendra dans vos pénibles travaux; les autorités secondaires se réuniront à vous comme au centre du gouvernement et les bons sans-culottes trop éloignés

(1) C 303, pl. 1109, p. 23; B<sup>n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.), Ariège.

pour vous exprimer journellement leur reconnaissance, veilleront, combattront pour le salut commun, emploieront enfin toutes leurs facultés pour la prospérité et le salut de la République.

C'est d'après ces sentimens que nous avons établi dans notre commune un atelier de salpêtre dont l'activité nous permettra bientôt d'offrir à la patrie un surcroit de moyens de destruction contre la tyrannie ».

BÉPET (présid.), SAMARY (secrét.), LASAYGUES (secrét.), DESVIEUX (secrét.), FALENTIN (secrét.).

t

La Société populaire de Clairac félicite la Convention sur son énergie et applaudit aux mesures, etc. (1).

u

[La Sté popul. de Cazaubon, à la Conv.; 9 germ. II] (2).

« Constamment attachés au zèle que vous démontrez, et aux glorieux travaux dont vous ne cessez de vous occuper, espère de votre zèle pour le bien de la chose publique, qu'en vrais soutiens de la patrie, vous voudrez rester à votre poste jusqu'à l'entier affermissement de la République, et que vous ne le quitterez qu'après l'anéantissement de tous les tyrans conjurés contre elle, que de continuel éclats ne cessent de voler de cette Montagne Sainte dont vous êtes les fondateurs pour exterminer cette classe ville des tyrans couronnés encore maîtres de la destinée des humains faits pour être libres, mais à qui une philosophie non assez prématurée ne permet pas de secouer le joug de la tyrannie pour substituer à sa place celui de la Raison.

Alors, s'accompliront les vœux d'une Société qui par le canal de son district envoie au Comité de surveillance de subsistance militaire la quantité de 34 chemises, et la somme de 724 liv. pour être distribuées à nos braves frères d'armes, dont l'extrait des registres des délibérations du conseil de Nogaro vous prouvera l'authenticité.

Ce ne sont pas là, citoyens représentants, les plus grands sacrifices qu'elle a faits, car à l'époque du 19 mars 1793 (vieux stile), elle fit don à 42 braves volontaires qui lors du recrutement de 300 000 hommes partirent volontairement pour remplir le contingent de notre commune de la somme de 4 200 liv. (dont le procès-verbal cy-joint vous fera mention).

De plus grands sacrifices émaneront d'eux à l'avenir car ils sauront abandonner leur vie, leur fortune, et tout ce qu'ils pourraient avoir de plus cher; pour le dévouement entier à leurs représentants, et le soutien de la chose publique. Périssent les tyrans, vive la République. S. et F. ».

DUPUY MARTINON fils, POSSIN, GUILLOT.

(1) B<sup>4n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.) et 16 flor. (suppl.); J. *Matin*, n° 681; J. *Lois*, n° 582; J. *Univ.*, n° 1626, Lot-et-Garonne.

(2) C 302, pl. 1082, p. 8, 9, 10; B<sup>4n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.) et 17 flor. (2<sup>e</sup> suppl.), Gers.

[Extrait des registres de la Sté popul.; séance extraordinaire du 19 mai 1793].

Un membre a annoncé que la loi sur le recrutement ayant été publiée aux jeunes citoyens de la commune, assemblés à cet effet dans l'église de cette ville, 42 se sont offerts volontairement pour voler au secours de la patrie quoique le contingent d'hommes à fournir ne fut que de 37. Il propose et la Société arrête qu'il sera ouvert une souscription, en faveur de ces généreux défenseurs; la souscription, elle, a produit une somme de 4 200 liv. qui, de suite, leur a été distribuée.

Il est arrêté, en outre, que le nom de ces jeunes héros seront inscrits sur le procès-verbal.

[Extrait de la séance du 14 vent. II].

Il a été fait un recrutement des sommes et effets destinés pour les braves défenseurs de la patrie; ils se portent à la somme de 724 livres, et 34 chemises neuves, la Société arrête que l'argent et chemises seront envoyés au district de Nogaro, pour être par lui adressé au Comité de surveillance des subsistances militaires et que le président de la Société demeure chargé d'annoncer ces dons ainsi que ceux faits dans la séance du 19 mars dernier, à la Convention nationale, avec invitation de rester à son poste jusqu'à la paix.

[Extrait des délibérations du Conseil de Nogaro; 9 germ. II].

Présents : Dubos, Lanusse, Lassis, Latour, Laborde, et Pérès, administrateurs.

Dans le lieu ordinaire de nos séances s'est présenté, un citoyen député de la Société montagnarde de Cazaubon, portant avec lui, un paquet dans lequel il était renfermé, un don que cette société fait à la patrie, de 34 chemises avec la somme de 724 livres; ce don accompagné d'une lettre, lecture faite de cette lettre, le conseil a applaudi aux sentimens montagnards qu'elle manifeste et que prouve le don qu'elle annonce sur ce, le conseil arrête :

1°) il sera fait mention civique sur ses registres des dons offerts par la Société montagnarde de Cazaubon;

2°) que selon le vœu de la loi et de la lettre, ces dons seront envoyés au Comité des subsistances;

Enfin, que copie du présent procès-verbal sera envoyée en témoignage de la reconnaissance que l'administration lui en doit exprimer pour la patrie.

p.c.c. LANUSSE cadet fils, PÉRÈS.

v

[La Sté popul. de La Roumieu à la Conv.; s.d.] (1).

« La justice, la Raison et la philosophie sont à l'ordre du jour chez un peuple libre; vous l'avez prouvé, Citoyens représentants, par le décret qui brise les chaînes de l'esclavage et qui donne la liberté à nos frères de couleur. Des nations qui

(1) C 303, pl. 1109, p. 24; B<sup>4n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.), La Roumieu, Gers et non Laromien comme le P.V. l'écrit.